

# Info.pl@ine

ZOOM SUR



ORGE DE PRINTEMPS

N° 513 – 7 mai 2014 – 5 pages

Protéger les dernières feuilles

Oïdium

## ACTUALITES CULTURES

**COLZA** (stade : G4 10<sup>èmes</sup> siliques bosselées)

### ✓ Ravageurs

Charançons des siliques : ponctuellement observés en bordure ou dans les parcelles. Surveiller vos parcelles jusqu'à la fin du stade G4, lorsqu'il n'y aura plus de jeunes siliques à piquer.

➤ Seuil d'intervention : 1 charançon pour 2 plantes.

➤ Produits utilisables, avec label abeille et homologués sur pucerons cendrés : DECIS PROTECH 0,33 l/ha, KARATE XPRESS 0,1 kg/ha, KARATE ZEON 0,05 l/ha

Pucerons cendrés : légère augmentation du nombre de colonies observées mais leur nombre reste bien inférieur au seuil de 2 colonies par m<sup>2</sup>.

➤ Pas d'intervention spécifique à prévoir pour le moment.

**Rappel des conditions d'utilisation des insecticides** : pour réduire l'impact sur les abeilles, intervenir en toute fin de journée, avec des températures < 13° C, une hygrométrie > 70 % et en l'absence de vent.

**BLE** (stade : dernière feuille étalée à gaine éclatée)

### ✓ Maladies

**Rouille jaune : risque fort**, faire attention au retour de la maladie dans les parcelles déjà traitées contre la rouille jaune. Surveiller les variétés sensibles : ALLEZ-Y, ALIXAN, ALTIGO, BOREGAR, CELLULE, FAIRPLAY, GARCIA, GONCOURT, LAURIER, RONSARD, TRAPEZ...

Seuil d'intervention : dès la présence de foyers dans la parcelle.

**Rouille brune : risque fort**. Maladie principalement observée sur BERMUDE, BOREGAR, CELLULE, CHEVRON, MUSIK et PAKITO, sur F3, voire F2 définitive (source BSV).

Seuil d'intervention : dès l'apparition de pustules de rouille brune sur l'une des 3 dernières feuilles.

**Septoriose : risque moyen**. Même si peu de symptômes sont observés sur les derniers étages foliaires, les pluies de la semaine passée ont relancé les contaminations de septoriose. Les dernières contaminations, actuellement en incubation, seront probablement visibles la semaine prochaine.

Seuil de nuisibilité : 20 % des F3 avec des symptômes de septoriose sur variétés sensibles (PAKITO, TRAPEZ...); 50 % des F3 avec des symptômes de septoriose pour les autres variétés.

**Oïdium : risque faible**, très peu observé dans les parcelles de blé.

➤ **Protection fongicides** : le raisonnement déjà présenté dans Info.pl@ine n° 510 du 23 avril 2014 reste toujours d'actualité. Une protection fongicide au stade dernière feuille déployée, afin de protéger les derniers étages foliaires des contaminations de septoriose, est impérative. Les choix de produits et doses sont à ajuster en fonction de la pression rouilles dans la parcelle

Stade	Situation	Présence de rouille brune ou variétés sensibles	Préconisations (l/ha)
Dernière feuille étalée  Privilégier les SDHI	Dernier fongicide en fin de rémanence ou aucune protection	OUI	VIVERDA 0,6 à 0,7 ou ADEXAR 0,3 à 0,4 + COMET 200 0,2  ATTENTION, ces doses nécessitent une réintervention à début floraison.  Si vous souhaitez faire l'impasse à épiaison/début floraison :  VIVERDA 0,7 ou ADEXAR 0,5 à 0,7 + COMET 200 0,2
		NON	ADEXAR 0,4 à 0,6 ou AVIATOR XPRO 0,3 à 0,45  ATTENTION, ces doses nécessitent une réintervention à début floraison.  Si vous souhaitez faire l'impasse à épiaison/début floraison : ADEXAR 0,7 à 0,8 ou AVIATOR XPRO 0,5 à 0,6 ou BELL STAR 0,6 à 0,8 + PYROS EW 0,6 ou SKYWAY XPRO 0,5 à 0,6
	Protection fongicide récente qui visait rouille brune et rouille jaune		Attendre gonflement, éclatement de la gaine

## ✓ Maladies

### ✓ Cécidomyies orange : installer les cuvettes !

Avec l'arrivée des premiers épis, le vol de cécidomyies orange va débuter.

L'observation grâce à une cuvette jaune est indispensable pour justifier une intervention. Les cécidomyies attaquent principalement les blés tendres dès que les épis sont visibles et jusqu'au stade fin de floraison des blés. Les pontes dans les épis se font généralement en soirée, à la faveur de vents faibles (< 7 km/h) et des températures supérieures à 15° C ; les adultes vont voler et les femelles vont pouvoir pondre dans les fleurs de blé.

Les dégâts sont par la suite provoqués par les larves de l'insecte qui consomment les grains de blé en formation.

On peut considérer qu'en moyenne, une larve/épi occasionne 1 q/ha de perte de rendement.

#### Bien positionner sa cuvette jaune :

Placer la cuvette jaune (cuvette pour les colzas) de façon à ce que le bord supérieur de la cuvette soit au niveau de la base des épis, afin de ne pas attirer de trop loin les cécidomyies (cf. photo ci-contre).

La cuvette est remplie d'eau additionnée de liquide vaisselle qui permet de mieux noyer les insectes.

Le but est de piéger les moucheron qui sont en position de ponte sur les épis et non ceux qui volent dans le feuillage.

➤ D'après Arvalis, le mois de mai représente une période cruciale pour les cécidomyies : en effet, l'intensité des sorties des adultes dépend de la pluviosité de ce mois. Ainsi, plus les précipitations sont élevées, plus les vols sont importants.

➤ Seuil d'Alerte : si plus de 10 cécidomyies orange sont piégées dans la cuvette en 24 h lorsque les épis sont présents, revenir dans la parcelle le soir afin d'observer les cécidomyies en position de ponte sur les épis.



*Cuvette jaune pour piéger les cécidomyies*



*Cécidomyies en position de ponte*

➤ Pas d'intervention à prévoir avant épiaison complète de la parcelle et selon les résultats des piégeages.

### Méthodes alternatives : des tolérances variétales à prendre en compte

Des différences variétales existent vis-à-vis de la tolérance aux cécidomyies.

Variétés résistantes : ALLEZ-Y, ALTIGO, BAROK, BOREGAR, KORELI, OREGRAIN, OXEBO, ROBIGUS...

La lutte insecticide est inutile sur ces variétés, même si des cécidomyies en position de pontes sont observées dans la parcelle.

## ORGE DE PRINTEMPS (stade : début tallage à 2 nœuds)

### ✓ Maladies

L'oïdium progresse dans les parcelles : cette maladie est très présente jusque sur la F2 du moment dans des parcelles en cours de montaison.

#### Seuil de nuisibilité :

- Variétés sensibles: plus de 20 % des 3<sup>èmes</sup>, 2<sup>èmes</sup> ou 1<sup>ères</sup> feuilles atteintes à plus de 5 %.
- Autres variétés : plus de 50 % des 3<sup>èmes</sup>, 2<sup>èmes</sup> ou 1<sup>ères</sup> feuilles atteintes à plus de 5 %.

Une feuille est considérée comme atteinte lorsque le feutrage blanc couvre plus de 5 % de la surface.

L'**helminthosporiose** et surtout la **rhynchosporiose** progressent doucement dans les parcelles sous l'effet d'un temps humide. Les parcelles les plus en avance sont au stade 1 à 2 nœuds. Un premier fongicide est à réaliser à ce stade si les maladies touchent plus de 10 % des 3 dernières feuilles sur variétés sensibles (ex : SEBASTIAN) ou 25 % sur variétés tolérantes (ex : KWS IRINA).

#### Seuil de nuisibilité :

	Helminthosporiose	Rhynchosporiose
Toutes variétés		> 10 % des feuilles sont atteintes
Variétés sensibles	> 10 % des feuilles sont atteintes	et plus de 5 jours de pluie >1 mm depuis le stade 1 <sup>er</sup> nœud
Variétés tolérantes	> 25 % des feuilles sont atteintes	et plus de 7 jours de pluie >1 mm depuis le stade 1 <sup>er</sup> nœud

### ➤ Nos préconisations :

- Si oïdium seulement : FORTRESS 0,15 l/ha ou GARDIAN 0,5 l/ha.
- Si Helmintho, rhyngo et oïdium : UNIX MAX 0,5 l/ha + MELTOP 500 0,5 l/ha ou INPUT 0,5 l/ha.

## POIS (stade : 7 à 8 feuilles) et

## FEVEROLE DE PRINTEMPS (stade : 5 à 12 feuilles)

### ✓ Maladies

Sur pois et féveroles : des symptômes d'ascochytose (= anthracnose) commencent à être observés sur les feuilles basses. Le stade de sensibilité commence dès le début floraison.

➤ Dans ces conditions, le programme fongicide sera à démarrer début floraison. Plus de précisions la semaine prochaine sur les fongicides protéagineux.

### ✓ Ravageurs

Les parcelles ont passé le risque **sitones**.

Les premiers pucerons sont observés sur les 2 cultures, sans risque pour le moment. Des auxiliaires, notamment des coccinelles, ont été observés sur le réseau du BSV.

## COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Fongicides céréales	Matières actives et concentrations (g/l)
ADEXAR	Epoxiconazole 62,5 g/l + fluxapyroxad 62,5 g/l
AVIATOR XPRO / OCEOR XPRO	Bixafen 75 g/l + prothioconazole 150 g/l
BELL STAR	Boscalid 140 g/l + époxiconazole 50 g/l
COMET 200	Pyraclostroline 200 g/l
FORTRESS	Quinoxifène 500 g/l
GARDIAN	Fenpropidine 750 g/l
INPUT	Spiroxamine 300 g/l + prothioconazole 150 g/l
MELTOP 500	Propiconazole 125 g/l + Fenpropidine 500 g/l
PYROS EW	Prochloraze 450 g/l
SKYWAY XPRO	Bixafen 75 g/l + prothioconazole 100 g/l + tébuconazole 100 g/l
UNIX MAX / KAYAK	Cyprodinyl 300 g/l
VIVERDA	Epoxiconazole 50 g/l + boscalid 140 g/l + pyraclostroline 60 g/l

Ces conseils sont basés sur les observations effectuées par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture 77 et le Bulletin de Santé du Végétal Ile-de-France n° 13 du 6 mai 2014. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du département de Seine-et-Marne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 489 à 496, sur le site e-phy du ministère de l'agriculture. <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>, ainsi que sur notre site internet ([www.ile-de-france.chambagri.fr](http://www.ile-de-france.chambagri.fr)). Lire attentivement l'étiquette des produits utilisés. La gestion des produits phytosanitaires doit se réaliser dans le cadre des bonnes pratiques agricoles (voir Info.pl@ine n° 479).

## RAPPEL FORMATION

### CONNAITRE ET RESPECTER LES AUXILIAIRES DES CULTURES

Animée par Véronique SARTHOU (agronome et entomologiste du bureau d'études SYRPHYS)  
lundi 16 juin 2014, à Mondreville ou mardi 17 juin 2014, à Leudon-en-Brie

Lors de cette formation, vous apprendrez le rôle et l'utilité des auxiliaires, véritables alliés pour lutter contre les ravageurs et parasites des cultures. Vous serez initié à leur reconnaissance sur le terrain et vous serez capable de mieux les prendre en compte dans la gestion de vos pratiques.

➤ Conditions générales, programme, tarif et inscription avant le 23 mai 2014 auprès de : Corinne Burdillat, pôle agronomie et environnement, 418 rue Aristide-Briand, 77350 Le-Mée-sur-Seine, tél : 01.64.79.30.75 / fax : 01.64.37.17.08, e-mail : [corinne.burdillat@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:corinne.burdillat@seine-et-marne.chambagri.fr)

## MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE

### PARTICULARITES DES ENGAGEMENTS EN MAE EN 2014

L'année 2014 est une année de transition entre les deux programmations de la politique de développement rural européenne (PDRH 2006-2013 et PDRR 2014-2020). En attendant le détail des nouveaux engagements qui pourront être proposés à partir de 2015, les mesures qui étaient ouvertes en 2013 sont reconduites, en 2014, sur les mêmes territoires éligibles, avec les mêmes cahiers des charges, les mêmes montants.

Voici le détail des consignes relatives aux financements possibles en 2014 et aux impacts à partir 2015 qui nous sont apportés par l'Administration et le ministère de l'Agriculture.

Pour l'enjeu eau :

- Les mesures Phyto, les contrats seront signés pour 5 ans, **sans clause de révision** et ne pourront pas être revalorisés en 2015.

- Les mesures Ferti seront signées pour 5 ans mais **avec clause de sauvegarde** du fait du changement de réglementation sur l'équilibre de la fertilisation.

Pour l'enjeu biodiversité, les engagements seront pour 5 ans, avec :

- pour les engagements unitaires Ouvert\_02 et 03, Linéa\_01, 02, 03, 04, 06 et 07, Milieu\_03, **aucune clause de révision** n'est prévue et ces mesures ne pourront pas être revalorisées en 2015.

- pour les engagements unitaires Herbe 2 et 3 et les autres engagements unitaires que ceux cités précédemment, **une clause de révision est prévue au bout d'un an.**

➤ Autrement dit :

- Un engagement en **MAE de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires**, en 2014 (ou un **réengagement** pour les agriculteurs ayant souscrit une MAE en 2009 et souhaitant poursuivre) se fait sur les conditions d'exigence et de rémunération des cahiers des charges actuels, quelles que soient les futures modalités de la prochaine programmation. Ainsi, les mesures ne pourraient pas être revalorisées en 2015, même si la nouvelle programmation prévoit des montants supérieurs pour des engagements identiques.
- Pour certaines mesures liées à la **biodiversité**, une clause de révision pourra être activée au bout d'un an : pour continuer à bénéficier des MAE, l'exploitant agricole devra, en 2015, se réengager dans une mesure similaire de la nouvelle programmation, avec les conditions des nouveaux cahiers des charges ; à défaut, son engagement s'arrêtera.

Pour les agriculteurs qui souhaiteraient s'engager dans ces dispositifs en 2014, les animateurs de territoires sont à votre disposition pour toute information complémentaire.



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine  
E-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.  
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762,  
dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

